

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 9 DECEMBRE 1999

| | page |
|---|------|
| ORDRE DU JOUR ET LISTE DES PARTICIPANTS | 3 |
| COMPTE RENDU DES DÉBATS : | |
| • Intervention du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie | 6 |
| • Les activités du CNIS | 8 |
| • La rénovation du recensement de la population | 10 |
| Avis spécifique sur la rénovation du recensement de la population et avis sur le programme statistique 2000 | 14 |
| TEXTES DES INTERVENTIONS | 17 |
| AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS | 31 |

L'avis adopté par le Conseil national de l'information statistique au cours de son Assemblée plénière du 9 décembre 1999 est publié dans la collection des rapports du CNIS (n° 54, décembre 1999).

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE du 9 DECEMBRE 1999

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Intervention du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
- II. Les activités du CNIS
- III. La rénovation du recensement de la population
- IV. Discussion et vote d'un avis spécifique sur la rénovation du recensement de la population et d'un avis sur le programme statistique 2000
- V. Points divers

LISTE DES PARTICIPANTS

Président du CNIS : M. Christian SAUTTER, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, représenté par M. Gérard BELET, conseiller technique

Vice-président : M. Jean-Marie DELARUE, Conseiller d'État, directeur des Libertés publiques et des Affaires juridiques au ministère de l'Intérieur

Membres du Conseil, membres du Bureau

Organisme représenté ou titre d'appartenance

| | | |
|----|---------------------------|--|
| M. | BOMPARD Jean-Pierre | CFDT |
| M. | BOURGEOIS Lucien | APCA |
| M. | CAHN Jean-Gilles | ACFCI (<i>représente M. Bruno ROBINE</i>) |
| M. | CHAMPSAUR Paul | Directeur général de l'INSEE |
| M. | FROMENT Pierre | Banque de France |
| M. | LE DUIGOU Jean-Christophe | CGT |
| M. | LEFEBVRE Jean | CGT-FO |
| M. | LEONARD Thierry | APCM (<i>représente M. Jean-Yves ROSSI</i>) |
| M. | RENARD Yvonick | MEDEF, co-président de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du CNIS |
| M. | VINCENT François | CFE-CGC |

Membres du Conseil ou leurs suppléants

Organisme représenté ou titre d'appartenance

| | | |
|-----------------|--------------------|--|
| M. | BACHER Michel | CFE-CGC |
| M ^{me} | BELLOC Brigitte | Min. de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation |
| M. | BERTAUD Thomas | Chambre régionale de commerce et d'industrie (<i>représente M. Philippe-Georges CAPELLE</i>) |
| M. | BOUGEANT Frédéric | CGT-FO |
| M. | BOULENGIER Bernard | MEDEF |
| M ^{me} | BRIAUMONT Dorothée | FINSEA (<i>représente M. Joseph GIROUD</i>) |
| M. | BRUN Raphaël | CRIS Ile-de-France |
| M. | DUBOIS Paul | Président du CRIS de Corse |
| M. | DUCHATEAU Patrick | MEDEF |

| | | |
|-----------------|-------------------|--|
| M. | FABRE Paul | Personnalité qualifiée, Président du CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| M. | FRANCHET Yves | Personnalité qualifiée, Directeur général d'Eurostat |
| M. | FREVILLE Yves | Personnalité qualifiée, Président de la formation Statistiques régionales et locales du CNIS |
| M ^{me} | GOUT Hélène | CRIES Ile-de-France |
| M. | HAM Vincent | DATAR (<i>représente M. Jean-Louis GUIGOU</i>) |
| M. | PLASSART Philippe | Journaliste économique |
| M. | ROBIN Yves | Min. de l'équipement, des transports et du logement - SES |
| M. | SAUVAIN Pierre | MEDEF |
| M. | TURPIN Etienne | Entreprises publiques |

Autres participants

| | | |
|-----------------|---------------------------|---|
| M. | ANTOINE Jacques | CNAM |
| M ^{me} | ARTIGUEBIEILLE Jacqueline | Conseil économique et social |
| M. | BARGE Michel | Min. de l'équipement, des transports et du logement -SES |
| M. | BEGUIN Jean-Marc | Min. de l'économie, des finances et de l'industrie - SESSI |
| M. | BERNADET Maurice | Université Lyon II - Président de la formation Transports, Tourisme du CNIS |
| M. | BLANCHET Didier | INSEE |
| M. | CALVIAC Maurice | INSEE |
| M. | CAUSSINUS Henri | Comité scientifique RRP |
| M ^{me} | CAVALIER Françoise | Secrétariat général du CNIS |
| M. | CHANTREFOUX | Assemblée nationale |
| M. | CHARRAUD Alain | Min. de l'emploi et de la solidarité - DREES |
| M. | CHRISTINE Marc | INSEE |
| M. | de JOUVENCEL Tanneguy | INSEE |
| M. | DESPLANQUES Guy | INSEE |
| M. | DESROSIERES Alain | INSEE |
| M ^{me} | DUTRECH Véronique | Secrétariat général du CNIS |
| M ^{me} | ELBAUM Mireille | Min. de l'emploi et de la solidarité - DREES |
| M. | EURIAT Michel | INSEE |
| M. | GLAUDE Michel | INSEE, rapporteur de la formation Démographie, conditions de vie du CNIS |
| M. | GODINOT Alain | INSEE |
| M. | GOY Alain | Min. de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie |
| M. | GUEGUEN Yves | Min. de la culture et de la communication - SJTIC |
| M. | HEBERT Michel | INSEE, rapporteur de la formation Système productif du CNIS |
| M. | JAULENT Raymond | ORGECO |
| M ^{me} | LAGUZET Claudine | Min. de l'équipement, des transports et du logement -SES |
| M. | LE GLEAU Jean-Pierre | Min. de l'intérieur - DGCL |
| M ^{me} | MADÉLIN Virginie | CCMSA |
| M. | MARCHAND Olivier | Min. de l'emploi et de la solidarité - DARES |
| M ^{me} | MERMILLIOD Catherine | Min. de l'emploi et de la solidarité - DREES |
| M. | MOREL Bernard | IFEN, rapporteur de la formation Environnement du CNIS |
| M ^{me} | MOUGARD Marie-Hélène | CNAMTS |
| M. | POIVRE Joël | Min. de la culture et de la communication - Dir. Archives de France |
| M. | REY José | Min. de l'agriculture et de la pêche - SCEES |
| M ^{me} | RIVET Marie-Françoise | Min. de l'économie, des finances et de l'industrie - DGDDI |
| M. | ROUSSEL Patrice | INSEE |
| M. | SARRAZIN Didier | Groupe d'études et de réflexion inter-régional |
| M ^{me} | SILBERMAN Roxane | CNRS |

M^{me} SOLEILHAVOUP Jeanine Secrétariat général du CNIS
M. TERRIER Christophe Direction du tourisme

Absents excusés

M. BODINEAU Pierre Président du CESR de Bourgogne
M. CAPELLE Philippe-George Directeur général de la CRCI Ile-de-France, remplacé par
M. Thomas BERTHAUD
M^{me} CARDONA Min. de la culture et de la communication
M. CARRAL Jean Directeur de l'administration générale au ministère de la
jeunesse et des sports
M. CASTRO Sami Membre du bureau du Conseil national de la vie associative
M. COTTEN Michel Trésorier payeur de l'Oise, président de la formation
Environnement du CNIS
M. DUBELLOU Jean-Louis Chef du service économique à l'Union nationale des
associations familiales
M. FELTESSE Hugues Union nationale interfédérale des œuvres et organismes
privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
M. FREYSSINET Jacques Directeur de l'IRES, président de la formation Emploi,
revenus du CNIS
M. GARNIER Christian France-nature-environnement
M. GEVREY Michel Membre du bureau du Conseil national de la vie associative
M. GIROUD Joseph Secrétaire général adjoint de la FNSEA, remplacé par
Mme BREARD
M. JACOD Michel INSEE, Directeur de la diffusion et de l'action régionale
M. JOLY Bernard Sénateur de Haute-Saône
M. LAMART Jean-Claude Organisation générale des consommateurs, remplacé par
M. Raymond JAULENT
M. LAMY Michel Secrétaire national Economie, études et développement à la
CFE-CGC
M. LANTEAUME Serge Délégué national Economie, études et développement à la
CFE-CGC
M. LAVERGNE Richard Secrétaire général de l'Observatoire de l'énergie
M. MOATI Gérard Journaliste à L'expansion
M. MOREL Michel Président de la Mutualité sociale agricole de la Somme
M. PERISSOL Pierre-André Vice-président du Conseil régional d'Auvergne
M. PRAT Georges Directeur de recherche au CNRS
M. ROSSI Jean-Yves Directeur général de l'APCM, remplacé par M. Thierry
LEONARD
M. ROYER Jean-François INSEE, Rapporteur de la formation Statistiques régionales et
locales du CNIS
M. SALUSTRO Edouard Personnalité qualifiée, Président de la formation Système
productif du CNIS
M. SIMIAND Jean-Charles Délégué général du SNTF, Président de la formation
Tourisme du CNIS
M. TOLILA Paul Min. de la culture et de la communication
M^{me} WOLF CFE-CGC

I - INTERVENTION DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE, PRESIDENT DU CNIS

M. DELARUE ouvre la séance et remercie les participants.

Il annonce que M. SAUTTER, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Président du CNIS, a tenu à être représenté par M. Gérard BELET, conseiller technique.

M. BELET au nom de M. SAUTTER, prononce l'intervention dont le texte figure ci-après en annexe pages 19 à 21.

M. DELARUE ouvre le débat.

M. FRANCHET prend la parole et prononce l'intervention dont le texte figure ci-après en annexe pages 23 et 24.

M. RENARD souligne l'heureuse convergence d'intérêts entre le système statistique français et le système européen. Comme notre pays va être appelé à la présidence de l'Union européenne au deuxième semestre 2000, il y a là une opportunité supplémentaire pour faire passer un certain nombre d'idées, bénéfiques pour l'ensemble de la Communauté. Il souhaite que le CNIS soit associé à la préparation des propositions qui seront faites par la France.

M. BELET, au nom de M. SAUTTER, remercie Eurostat pour l'effort qui est conduit. Un investissement important est fait : la démarche qualité totale est très ambitieuse et mérite d'être soutenue. L'information conjoncturelle doit être améliorée : des progrès importants ont déjà été constatés, il faut continuer dans ce sens afin de pouvoir appuyer les décisions de politique économique sur un appareil statistique solide.

Concernant les propositions qui seront être faites lors de la présidence française, elles pourront avec profit être discutées au sein du CNIS.

Mme ELBAUM souligne l'importance du partage des données en matière sociale. Un travail de conviction et de partenariat est à engager aussi bien dans la sphère statistique que pour une ouverture vers la recherche.

M. FREVILLE a apprécié, en tant que président de la formation Statistiques régionales et locales, les propos du ministre concernant l'amélioration de la connaissance des finances publiques locales. Un groupe de travail du CNIS s'attache à éclairer ce domaine avec l'appui des grandes directions du ministère de l'économie et des finances et de la DGCL.

M. LE DUIGOU prononce l'intervention dont le texte figure ci-après en annexe pages 25 et 26.

M. BOMPARD fait part de quelques observations.

Sur le RGP, va être proposée une nouvelle méthode à laquelle il souscrit, sous bénéfice d'inventaire des libertés publiques.

Une autre question est de savoir, comme l'a soulevé Mme ELBAUM, si le système social est comparable d'un pays à l'autre. Pour la question simple du minimum de subsistance, des normes existent ; qu'y-a-t-il derrière ces normes ? Il faut donner des moyens à l'appareil statistique public pour investir un tel champ.

On peut construire l'Europe des statistiques des entreprises de manière probablement plus facile que l'Europe des statistiques sociales.

Il faut un cadre extrêmement fort de cohérence statistique, avec des garanties de fiabilité suffisantes, d'où découlent des données indestructibles au sens premier du terme.

Il serait bon d'avoir au CNIS un débat sur les moyens en termes de prospective sous la forme par exemple d'un plan triennal sur de tels sujets.

M. TERRIER rappelle l'importance des travaux sur les systèmes d'information géographiques en particulier au regard des fonds structurels européens.

M. FRANCHET livre deux commentaires :

- Le premier sur les ressources :

M. FRANCHET met en regard l'effort d'harmonisation statistique européenne et les coupes dans les budgets des Etats membres sur la statistique nationale (par exemple en Allemagne). Il existe une très forte demande en statistique, dont les coûts sont peu élevés par rapport aux enjeux.

- Le second sur la comparabilité des statistiques sociales :

un travail important doit être accompli ; la comparabilité n'est pas du même ordre qu'en statistique économique. Il faut faire prendre conscience aux utilisateurs qu'un seul chiffre ne peut résumer la situation sociale.

Mme SILBERMAN revient sur la comparabilité des statistiques sociales en Europe du point de vue du cadre général de la circulation des données. Les chercheurs effectuent des recherches comparatives en Europe. La question d'accessibilité des chercheurs aux données de l'ensemble des pays européens n'est pas résolue.

Le CNIS peut être un point d'appui pour cette demande.

M. FRANCHET indique que c'est la politique d'Eurostat de développer l'accès aux données. Il existe des réticences, notamment de la part de l'Allemagne et de l'Irlande.

Le CEIES, le Parlement européen et le Comité économique et social européen pourront jouer un rôle important.

M. DELARUE fait part de ses propres réactions.

- Le CNIS débat depuis longtemps de la comparabilité. Pour certains domaines, la comparabilité est à rechercher sans relâche, lorsque les systèmes ne sont pas trop éloignés. Il demeurera d'autres systèmes qui sont inconciliables (par exemple la mesure du nombre de tués sur la route). Cela est dans la nature même de l'Europe en construction.

Il faut à la fois chercher la comparabilité où elle est possible et rechercher des indices synthétiques sur l'évolution de données qui ne sont pas comparables.

- La transposition de la directive du 24 octobre 1995 est en cours en droit français, il y a un rapprochement notable entre les différents pays : les systèmes statistiques livreront leurs « non secrets » à ceux qui voudront y accéder. Il existe également un projet de loi sur les archives, qui fait l'objet d'un amendement du projet d'avis.
- Sur la pénurie de moyens, il est navrant d'apprendre qu'elle est partagée par 14 autres pays.

M. DELARUE est sensible à l'idée d'une programmation. Les choix sont inévitables, encore faut-il qu'ils correspondent aux vraies inquiétudes de la société d'aujourd'hui.

Il existe de grands sujets « émergents » qu'il importe de ne pas manquer. Le CNIS a toujours tenu compte de la continuité statistique mais aussi de la vigilance statistique. Ainsi, comme l'a souligné M. FREVILLE, des progrès sont attendus, certains ont déjà été réalisés, pour la statistique locale.

- M. DELARUE est sensible à la question de la pluralité des producteurs qu'a soulignée Mme ELBAUM. Il y aurait quelque paradoxe à progresser dans la comparabilité européenne et à perdre la comparabilité interne, ce qui pourrait découler de la prolifération des observatoires.
- M. DELARUE salue le rapprochement fructueux des statisticiens publics et des statisticiens privés à l'occasion de la transposition de la directive du 24 octobre 1995.
- Il renouvelle enfin son appui au développement des systèmes d'informations géographiques.

M. BELET rapportera ces débats à M. SAUTTER. Ils font apparaître une demande très dynamique en matière de statistiques et une réflexion sur la capacité de l'offre à répondre à cette demande.

L'accès aux données sociales est tout à fait important dans le respect strict de la confidentialité, garante de la confiance en la statistique publique.

La question des moyens est bien notée, de même que celle de leur bonne utilisation et de l'organisation, notamment en constatant l'existence de nombreux observatoires.

M. DELARUE remercie M. BELET pour sa présence et ses interventions.

II - LES ACTIVITES DU CNIS

M. PUIG dit quelques mots sur la vie du Conseil en 1999.

- Tout d'abord, le Conseil a enregistré quelques mouvements de personnes après le renouvellement de l'année précédente. Au bureau, M. François VINCENT a remplacé M. Jean VALLET comme représentant de la CFE-GGC (Confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres).
Au sein des formations, suite à des changements de responsables au sein du système statistique public, Michel BARGE a succédé à Pierre MULLER comme rapporteur de la formation « Urbanisme, Equipement, Logement » ; José REY a succédé à Gérard RAULIN comme rapporteur de la formation Agriculture et comme co-rapporteur de la formation Environnement ; Didier BLANCHET a succédé à Jean-Louis FAURE comme rapporteur de la formation Emploi, Revenus.
- Cette année l'Assemblée plénière a lieu en fin d'année ; c'était déjà ce qui était prévu l'an passé, même si au total elle avait été déplacée en janvier 1999. Cette période permet de mieux prendre en compte les travaux du Conseil qui se déroulent, de fait, tout au long de l'année.
Cette année, en particulier, la concertation sur la rénovation du recensement de la population, dont une étape majeure s'est déroulée au CNIS d'avril à novembre, peut ainsi être prise en compte dans un avis spécifique soumis à l'Assemblée.
- Le travail d'expertise au Conseil se déroule principalement dans le cadre de groupes de travail et de missions.
Le groupe de travail sur la rénovation de la nomenclature des PCS (professions et catégories socio-professionnelles) devrait conclure ses travaux au début de l'année 2000. Le groupe de travail sur les professions de santé se réunit ce mois-ci. Le groupe de travail sur l'observation statistique de l'état de santé de la population tiendra une réunion, sous forme de séminaire d'une journée, le 20 janvier prochain.
- Trois groupes de travail ont débuté leurs travaux en 1999 sur des sujets de nature plutôt transversale puisque chacun d'entre eux dépend de deux formations.
- Le premier concerne les finances publiques locales dont l'importance n'a cessé de s'accroître depuis la mise en place des lois de décentralisation. Le contexte institutionnel et les relations budgétaires et financières se sont complexifiées, justifiant un effort de connaissance particulier du

CNIS. Ce groupe dépend des formations Monnaie, finances, balance des paiements d'une part, et Statistiques régionales et locales, d'autre part. Les présidents de ces deux formations : Christian DE BOISSIEU et Yves FREVILLE co-président ce groupe de travail.

- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication semblent devoir jouer un rôle majeur dans l'évolution de nos sociétés et leur contribution à la croissance économique fait l'objet de nombreux débats. Aussi, le groupe de travail mis en place sur ce sujet, et présidé par Didier LOMBARD, émane-t-il des deux formations Démographie, conditions de vie et Système productif.

- Enfin, l'investissement direct à l'étranger, qui a connu une accélération depuis une quinzaine d'années, est devenu un élément souvent crucial des stratégies compétitives des entreprises. Un groupe de travail sur ce thème a été créé à l'initiative de la formation Monnaie, finances, balance des paiements avec l'appui de la formation Système productif pour les aspects relevant de la sphère réelle pour reprendre une expression consacrée. Ce groupe est présidé par le professeur Jean-Louis MUCHIELLI, spécialiste reconnu du sujet. Les sources statistiques disponibles pour la France sont en effet diverses et nécessitent un effort de mise en cohérence.

- Concernant les missions, lors de la précédente assemblée la mission de Jean ROUCHET sur les observatoires économiques et sociaux était à mi-parcours. Elle a pris fin, son rapport a été publié à l'automne et une synthèse présentée dans le quatre pages d'octobre 1999.

- Enfin, un groupe de concertation, présidé par Jean-Pierre BEHMOIRAS, réunissant statisticiens publics et privés, a présenté au Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, un rapport sur la transposition en droit français de la directive du 24 octobre 1995 relative à la protection des données à caractère personnel et à la libre protection de ces données.

- A côté des groupes et des missions, les Rencontres du CNIS permettent une participation plus nombreuse des utilisateurs de la statistique publique.

- Une Rencontre du CNIS sur la nouvelle base, dite 95, des comptes nationaux s'est déroulée le 28 juin 1999 à l'occasion de la sortie des premiers résultats. Cette rencontre concluait un cycle de rencontres sur le thème du changement de base, la rencontre précédente ayant eu lieu à l'automne 1996.

- La concertation sur le recensement rénové de la population a connu une étape importante au CNIS en 1999 : une réunion d'information d'une demi-journée a eu lieu le 22 avril, à l'issue de laquelle trois groupes de travail temporaires ont été mis en place (statistique infra communales, dynamique des territoires, caractérisation socio-démographique de la population). Enfin, l'ensemble de ces travaux se sont conclus par une Rencontre d'une journée le 3 novembre.

- Les trois comités du CNIS (label, secret, contentieux) ont connu une activité soutenue en 1999. Le rythme de travail du comité du label s'est accéléré en raison de l'accroissement du nombre de projet d'enquêtes statistiques publiques. Le comité du secret, qui instruit les demandes de mise à disposition d'informations individuelles sur les entreprises pour les chercheurs, a discuté des évolutions en cours de l'environnement juridique et des travaux récents sur l'accès des chercheurs aux données. Le nombre de demandes adressé à ce comité s'est accru sensiblement avec une apparition significative de demandes en provenance de chercheurs étrangers.

- En ce qui concerne le fonctionnement des formations du CNIS, un bilan de moyen terme de leur activité avait été présenté lors de la précédente Assemblée plénière par Geneviève HONORE. Ce bilan avait débouché sur des propositions, adoptées par le Bureau, visant à dynamiser les travaux des formations.
La première mise en oeuvre de ces propositions s'est déjà traduite par une légère augmentation de la part des « non statisticiens » parmi l'ensemble des participants au cycle des réunions de printemps du CNIS. Le secrétariat général continuera à suivre cette question et à mettre en oeuvre les orientations retenues.
- Pour terminer, M. PUIG mentionne un événement heureux : la naissance du site du CNIS sur internet qui a ouvert le 4 novembre dernier.
Son architecture avait été approuvée en 1998 par le Bureau. Il est conçu comme un lieu d'information sur les activités du CNIS, sur les références juridiques et surtout sur les enquêtes, dans un souci de transparence du programme d'enquêtes statistiques publiques. Il permet également de commander les publications du CNIS et d'adresser des messages au secrétariat du CNIS. Il comporte des liens avec d'autres sites, notamment ceux des services producteurs.

Mme AMIEL présente les principales caractéristiques du site du CNIS sur l'Internet.

M. FRANCHET propose un lien de ce site vers le site du système statistique européen.

M. BOMPARD souhaite que ce site permette des débats un peu vifs sur la statistique, à l'instar de l'Agence française de la sécurité alimentaire qui donne du dynamisme aux débats qui lui incombent.

Il serait utile, à terme, de prévoir un outil qui permette aux utilisateurs de comprendre comment sont fabriquées les données. Si des personnes répugnaient à être enquêtées, il faudrait pouvoir dérouler l'opération devant eux.

Ce site n'aura de sens que s'il n'est pas purement institutionnel : il faut montrer que des débats interviennent sur les opérations statistiques et en quoi les techniciens ont pris de bons arbitrages.

III - LA RENOVATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. DELARUE rappelle que le projet d'avis, qui sera discuté en fin de réunion, résulte de la Rencontre du 3 novembre.

M. CHAMSPAUR prononce l'intervention dont le texte figure ci-après en annexe pages 27 à 29.

M. DELARUE ouvre la discussion.

M. LE DUGOU apprécie les propositions du directeur général de l'INSEE, souhaite le succès de cette rénovation et note l'effort que réalise l'INSEE. Il juge stratégique la constitution du répertoire d'immeubles localisés.

La concertation a été approfondie et se poursuivra.

Cette évolution indispensable du recensement peut bousculer des habitudes, voire susciter des craintes dans une période où la sensibilité au thème de la protection des libertés individuelles est forte.

Ainsi les termes, non génériques, de « recensement permanent » et de « recensement en continu » sont incorrectement interprétés par nos concitoyens, même informés.

Il sont inquiets d'un possible contrôle social accru.

Il est indispensable, au-delà du travail de transparence mené par le CNIS, de renforcer la stratégie de communication sur le contenu du nouveau dispositif, sur son utilité pour les différentes catégories d'utilisateurs, notamment locaux et territoriaux.

Il est nécessaire de toucher plus directement les personnes et de ne pas se contenter des organisations afin de s'assurer ainsi que la réelle information passe.

M. JAULENT demande si le degré de confort et d'habitabilité des logements vacants sera observé.

M. BOMPARD rappelant son accord sur le passage en continu, souligne qu'il faut éviter de donner le sentiment d'un contrôle généralisé qui conduirait à savoir tout sur tout le monde. Il convient de faire des arbitrages.

Il faudrait un recensement limitant les questions posées à la stricte information nécessaire au fonctionnement d'une société démocratique.

Il faudrait également que ce recensement soit situé dans un ensemble vaste d'enquêtes statistiques.

En effet, il conviendrait d'éviter de décrédibiliser le recensement par l'ajout de questions qui n'y ont pas leur place. Lors de la prochaine Assemblée plénière du CNIS, par exemple, une présentation de l'insertion du recensement rénové dans le système général d'enquêtes serait la bienvenue.

M. FRANCHET considère que les recensements décennaux vivent leurs derniers jours en Europe.

L'Europe comporte deux types de pays.

- Les pays à registres, qui, de longue date, recueillent l'information nécessaire à l'établissement des statistiques dans les registres administratifs ; ce système a la crédibilité de l'existence mais il ne pourrait pas être rebâti aujourd'hui ;

- les pays à recensements décennaux où le recensement est victime de craintes d'utilisation administrative des données.

Il y a peu de stratégies alternatives : l'initiative de l'INSEE doit donc être saluée.

Dans certains pays (Espagne, Allemagne, Italie), il faudrait s'inspirer de ce projet.

M. CHAMPSAUR partage la préoccupation exprimée par M. LE DUIGOU et M. BOMPARD, qui conduit à la nécessité d'explication devant le risque de malentendus et d'inquiétudes alors même que la nouvelle opération garantit une protection des données individuelles collectées plus grande que par le passé.

Il convient de préciser néanmoins qu'en 1999 il n'y a pas eu véritablement de refus de réponse. La difficulté dans les grandes villes provient de la faible taille des ménages, qui sont difficiles à contacter. Pour le moment, il n'y a pas de montée d'inquiétude de nos concitoyens qui se manifesterait par une réticence à l'égard des agents recenseurs ou des enquêteurs.

Les enquêteurs de l'INSEE sont bien reçus et les taux d'acceptation des enquêtes sont élevés, en raison notamment d'une attention particulière portée aux procédures et à la formation des enquêteurs.

M. CHAMPSAUR partage également la préoccupation de M. BOMPARD sur le questionnaire. Ce qui est demandé dans le recensement actuel dans le bulletin individuel et la feuille de logement est une borne supérieure.

Il faut viser l'allégement par rapport à cela. Le groupe de travail sur le questionnaire aura donc une tâche difficile.

Le questionnement sur les caractéristiques du logement devra être plus léger.

Le questionnaire du recensement ne peut être que très simple, compréhensible par tous, rempli rapidement. La contrainte est forte. Le CNIS est vraiment l'endroit où cela peut être discuté.

M. GLAUDE ajoute que c'est parce qu'il n'y a pas de contestation massive en ce moment qu'il est possible de changer de méthode dans de bonnes conditions.

En réponse à M. BOMPARD, il précise que, par la procédure de sondage dans les grandes villes, tout le monde ne passera pas sous la coupe du bulletin individuel. Il est attentif à l'allégement du questionnaire du recensement qui est d'abord destiné à l'analyse locale : logement par rapport à son environnement, caractéristiques socio-démographiques de base, navettes quotidiennes, migrations définitives de population, lien formation-emploi.

Mme SILBERMAN, qui a présidé un des groupes de travail sur la rénovation du recensement, a été inquiète d'un malentendu au départ qui conduisait à croire que l'on allait enrichir le questionnaire. L'orientation d'allégement devra donc être clairement exposée.

La véritable difficulté concerne l'information localisée qui pose le problème de la confiance dans la protection des données individuelles. L'amélioration de l'information localisée passe également par le système d'enquêtes, notamment au niveau régional.

M. FREVILLE, s'exprimant du point de vue des élus locaux, rappelle que la population légale conditionne la répartition d'environ 150 milliards de francs.

Pour le moment la population légale est intégrée avec un grand retard dans la répartition. La rénovation conduira à améliorer considérablement le processus de répartition.

En revanche, la période transitoire séparant le début des opérations du recensement rénové, de la première publication en 2006 de la population légale « rénovée » sera très délicate à gérer. Il faudra expliquer notamment que les résultats des premiers recensements des communes rurales n'auront pas de valeur immédiate.

M. ROBIN fait part d'une observation à caractère transversal néanmoins liée au recensement.

Une innovation principale du recensement de 1999 est la possibilité d'accéder à des données très détaillées au plan géographique (2000 habitants dans les grandes communes ou au niveau de la commune pour les petites communes).

Le niveau Iris 2000 va donc prendre une importance considérable. Cela pose la question de l'évolution éventuelle du niveau Iris 2000 et de son caractère de référence interadministrative éventuelle.

M. CHAMPSAUR remarque que les questions de zonage sont délicates car elles touchent aux questions de protection des données individuelles.

La CNIL est la référence extérieure qui définit les règles en la matière. Cela a abouti à l'Iris 2000. Les zones Iris 2000 vont devenir très importantes.

Derrière le RIL, il y a des coordonnées précises des immeubles et un référentiel d'adresse. Sous réserve de la protection des données individuelles, il sera possible aux administrations publiques de produire des statistiques localisées dans des conditions vérifiées par la CNIL.

M. GLAUDE rappelle que la sécurité et la protection des données dépend du type d'utilisateurs : l'Iris 2000 pour les utilisateurs standard, l'îlot pour les aménageurs locaux.

Pour le recensement rénové, la protection des données doit être absolue, le détail de la diffusion peut dépendre de la qualité de l'utilisateur. Il remercie M. FREVILLE de souligner le point essentiel de la période intermédiaire pour les populations légales.

M. le professeur CAUSSINUS présente les réflexions du comité scientifique.

Les conclusions du comité scientifique :

- le projet est ambitieux, novateur ;
- le comité scientifique juge le projet pertinent dans ses principes. Ce projet, comme l'a souligné M. FRANCHET, pourrait faire école au plan européen ;
- le projet est viable en pratique sous un certain nombre de conditions, qui semblent réalisables au comité.

Il s'agit pour l'essentiel de parachever un certain nombre d'études qui sont déjà en cours à l'INSEE.

Le comité a fait de l'évaluation participative : il a donné des suggestions pour, éventuellement, approfondir des études en cours.

L'effort proprement scientifique doit être poursuivi tout au long de la mise en œuvre du recensement rénové.

Les recommandations du comité scientifique :

- Un effort pédagogique extrêmement important doit être produit en parallèle à un effort scientifique. Ces deux types d'efforts sont imbriqués.

Ainsi la technique devient complexe, en particulier pour la population légale : il y aura un lissage temporel dont l'algorithme, complexe, doit pouvoir être expliqué.

Si cette technique est complètement transparente, elle sera bien admise. La population légale étant une question non seulement scientifique mais aussi politique, une transparence globale permet la discussion entre le scientifique et le politique.

Il convient par ailleurs de justifier la complexité, l'étalement dans le temps ainsi qu'une technique partiellement par sondage. Il faut tout d'abord mettre en évidence l'illusion de l'exhaustif ponctuel antérieur et l'utilité d'un outil moins exhaustif mais continu. Il faut également bien mettre en évidence les divers types d'incertitude : non réponses, sondage, ... Un effort doit donc être fait pour mesurer la qualité.

L'INSEE a effectué beaucoup de travaux et continue dans ce sens.

Deux exemples pouvant faire avancer la discussion :

- Une des causes d'incertitude est la non réponse (refus, ménage non trouvé à son domicile, ...). Cette cause intervient déjà ; ne risque-t-elle pas d'intervenir davantage dans la nouvelle formule de recensement ?

A l'heure actuelle, le recensement ponctuel est médiatisé.

Il faut arriver à faire un minimum de publicité au recensement rénové. Lorsqu'il est fait par sondage, il faut réfléchir sur le plan de sondage. Si le sondage est complètement aléatoire, il est possible que les ménages soient moins sensibilisés que si le sondage est aréolaire.

De petites expérimentations pourraient être assez rapidement mises en place.

- Dans la période de mise en route, les petites communes vont être recensées une année sur cinq ; il ne serait certainement pas très coûteux que certaines petites communes soient recensées, pendant cette période, chaque année. On pourrait ainsi voir ce qu'est la réalité par rapport à l'interpolation ou l'extrapolation qui aurait été faite s'il n'y avait pas eu recensement chaque année de ces communes.

Le comité scientifique a regretté que le temps soit compté pour regarder les choses en profondeur, mais il est net que beaucoup de travail et de compétences ont été mis en œuvre à l'INSEE.

Sous réserve d'affecter des moyens scientifiques suffisants au suivi du projet, le recensement rénové paraît extrêmement novateur, pertinent et viable.

M. DELARUE remercie au nom du CNIS le professeur CAUSSINUS et l'ensemble du comité scientifique pour le travail accompli, qui est pleinement de nature à éclairer l'INSEE.

IV - DISCUSSION ET VOTE D'UN AVIS SPECIFIQUE SUR LA RENOVATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET D'UN AVIS SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE 2000

M. DELARUE soumet à l'appréciation du Conseil le projet d'avis, ainsi que les propositions d'amendement déposées. Le résultat du vote sur ces amendements figure en page 31 à 34.

L'avis amendé a été publié dans les Rapports du CNIS (n°54).

* *

*

M. DELARUE lève la séance en remerciant participants et intervenants.

Documents préparatoires

- Projet d'avis sur les programmes 2000 (n°370/D130 du 18/11/99)
- Projet d'avis spécifique sur la rénovation du recensement de la population (n°375/D130 du 22/11/99)
- Liste des enquêtes statistiques pour 2000 (liste arrêtée au 08/11/99)
- Liste des enquêtes en attente de l'avis du Comité du label
- Programmes statistiques pour 2000 (Agriculture, Commerce, services, Démographie, conditions de vie, Education, formation, Emploi, revenus, Environnement, Industries, industries agricoles et alimentaires, énergie, Monnaie, finance, balance des paiements, Santé, protection sociale, Statistiques régionales et locales, Transports, tourisme, Urbanisme, équipement, logement)

Documents diffusés en séance

- Projet de rénovation des procédures du recensement
- Amendements au projet d'avis sur les programmes 2000 du 18/11/99
- Amendement de M. BOMPARD sur le projet d'avis du 18/11/99
- Amendements au projet d'avis spécifique sur la rénovation du recensement de la population du 22/11/99

TEXTES DES INTERVENTIONS

| | page |
|---|------|
| - Discours de M. BELET, conseiller technique, représentant le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, président du CNIS | 19 |
| - Intervention de M. FRANCHET (EUROSTAT) | 23 |
| - Intervention de M. LE DUIGOU (CGT) | 25 |
| - Intervention de M. CHAMPSAUR, Directeur général de l'INSEE | 27 |

DISCOURS de M. BELET, conseiller technique, représentant le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, président du CNIS

Monsieur le vice-président,
Mesdames, Messieurs,

Ce sont d'abord les très vifs regrets du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, président du CNIS, que je suis chargé de vous transmettre.

Le ministre, comme vous le savez, porte un intérêt particulier à la statistique et il aurait vraiment souhaité participer lui-même à cette assemblée plénière. Les contraintes de son emploi du temps ne l'ont pas permis.

Il m'a chargé de vous dire son attachement au mode de concertation autour de la statistique publique que constitue ce Conseil et de vous remercier, Monsieur le vice-président et vous tous, pour l'énergie que vous consacrez aux travaux du CNIS.

L'année 1999 a été une année particulièrement marquante pour la statistique publique en Europe et en France.

En Europe (M. Yves FRANCHET, directeur général d'Eurostat, dont je salue la présence, pourrait le dire mieux que moi) la statistique communautaire continue à progresser pour accompagner l'avènement de l'Euro.

La construction d'un tableau de bord des indicateurs économiques de la zone Euro est une priorité non seulement pour les besoins de la politique monétaire mais aussi pour la bonne conduite des politiques économiques et sociales communautaires. Ces indicateurs sont également utiles pour beaucoup de décideurs privés, en particulier les entreprises européennes. C'est une demande urgente et la mise à disposition de ce tableau de bord en 2000 est très attendue.

La poursuite de la construction du système statistique communautaire demeure stratégique. Il est primordial de fournir aux acteurs de la vie économique et sociale des informations statistiques harmonisées de qualité sur l'ensemble de leurs domaines d'intervention et d'assurer ainsi la transparence au sein du marché intérieur et de l'union monétaire.

Pour construire de bons indicateurs, il faut des fondements solides : 1999 marque en cela une étape avec les premiers résultats des comptes nationaux harmonisés au plan européen dans les concepts du système européen de comptes, le SEC-95. Ces premiers résultats ont d'ailleurs donné l'occasion à votre Conseil d'organiser en juin dernier une Rencontre, avec la participation d'Eurostat.

En France, l'année 1999 a été marquée par le 33^e recensement de la population. C'est une opération statistique très importante, qui mobilise des énergies considérables. Je tiens à remercier ici tous ceux qui ont préparé et réalisé ce recensement, à l'INSEE comme dans les mairies.

Sans trop anticiper sur le point suivant de votre ordre du jour, je remarque que, pour le CNIS lui-même, 1999 aura été une année tournée vers le recensement, et plus particulièrement son avenir. Depuis avril dernier votre Conseil a mobilisé toutes ses instances en vue de la concertation autour du projet de recensement rénové de la population.

Ce projet sera l'axe majeur de développement de la statistique démographique et sociale au cours de la prochaine décennie. Il est rendu possible par les importants progrès de la méthodologie statistique et des techniques de localisation géographique.

Il présente le grand intérêt pour les utilisateurs de disposer de résultats dont l'ancienneté moyenne sera divisée par deux par rapport aux recensements classiques : une plus grande « fraîcheur » donc pour des données répondant mieux aux besoins des acteurs locaux.

Il offre aussi la perspective d'une plus grande flexibilité que les recensements classiques quant à la nature de l'information collectée.

Ce projet est profondément novateur. Il concerne une source dont les utilisations et les utilisateurs sont particulièrement nombreux. Cela justifie une concertation approfondie.

A ce stade, la concertation revêt trois formes : le travail interministériel relatif aux aspects législatifs et réglementaires, la réflexion sur l'organisation et le partenariat avec les mairies engagée notamment grâce à l'Association des maires de France, enfin la concertation avec les utilisateurs de statistiques et c'est là le rôle du CNIS.

Je sais que vous devez débattre aujourd'hui même de l'avis spécifique du CNIS, j'ajouterai donc simplement pour votre information que le 19 novembre dernier, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le budget de l'INSEE pour l'année 2000, alors que le rapporteur soulignait le caractère particulièrement bienvenu de la rénovation des modalités du recensement, le Ministre a annoncé l'intention du gouvernement de présenter bientôt au Parlement le projet de loi relatif au recensement rénové de la population.

Le CNIS n'en a pas délaissé pour autant de nouveaux chantiers de réflexion qui sont notamment entrepris au sein de groupes de travail, dont les conclusions seront disponibles en 2000.

Trois de ces chantiers ont particulièrement retenu mon attention : les finances publiques locales, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les investissements directs étrangers en France. Tous trois sont particulièrement d'actualité.

- Un état de lieux des statistiques concourant à la connaissance des finances publiques locales, en vue de formuler des propositions d'améliorations, était nécessaire : le poids du secteur public local n'a cessé de s'accroître dans l'économie nationale comme dans les économies locales depuis la mise en place des lois de décentralisation, les formes institutionnelles qui constituent ce secteur se sont, dans le même temps, multipliées et leurs relations budgétaires et financières sont devenues d'une grande complexité.

J'ajouterai que les administrations publiques locales entrent en ligne de compte pour évaluer le déficit public et la dette publique au sens du Traité de Maastricht. A des besoins de connaissance locale s'ajoutent donc des besoins de connaissance nationale des comptes des administrations publiques locales.

- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication connaissent un développement très rapide dont l'impact tant sur l'économie que sur la société dans son ensemble est mal cerné. Les débats actuels aux Etats-Unis sur le rôle des technologies de l'information dans la croissance de la productivité, notamment à l'occasion de la publication au début de novembre des nouveaux comptes nationaux et des nouvelles données sur la productivité, témoignent de l'importance du sujet. Il nous faut élaborer les instruments de mesure indispensables pour connaître le poids des technologies de l'information et de la communication dans l'économie, et éclairer les débats sur leur impact, débats qui ne manqueront pas d'avoir lieu également en France et en Europe.

- L'accélération des investissements directs étrangers depuis le milieu des années 80 découle de l'intégration économique croissante et du mouvement de concentration financière, que le lancement de l'Euro devrait contribuer à renforcer en Europe. Dans le contexte de mondialisation, la réflexion sur les données relatives aux investissements directs étrangers menée en France en coopération avec les experts d'Eurostat, de l'OCDE et d'autres pays européens, est particulièrement opportune. Je sais que la Banque de France joue un rôle moteur dans ce groupe de travail. Je salue à cette occasion sa contribution aux travaux du CNIS et, plus généralement, à l'activité de la statistique publique.

Grâce au CNIS, le système statistique français peut être en permanence à l'écoute des attentes sociales des utilisateurs ; les utilisateurs peuvent être tenus au courant des projets et avancées des

statisticiens publics. L'ouverture du site du CNIS sur l'Internet facilite encore le développement de ces échanges. Parfois animés, toujours fructueux, ils permettent à la statistique publique d'adapter ses instruments de mesure à la demande de la société.

Ainsi le CNIS a-t-il été à l'initiative, dès 1993, de la création d'un groupe de travail intitulé « Pour une meilleure connaissance des sans abri et de l'exclusion du logement », dont les travaux ont été présentés lors d'un colloque, organisé avec l'INED en 1996, sur le thème « les exclus du logement - connaître et agir ». Et cette réflexion approfondie va déboucher en 2001 sur une enquête statistique faisant appel à une méthodologie particulièrement innovante en Europe, l'enquête nationale auprès des personnes sans domicile.

Le CNIS est également très attentif à toutes les évolutions de l'environnement juridique, aussi bien français que communautaire, susceptibles d'affecter le mode de fonctionnement de la statistique publique, notamment, en ce moment, à la transposition de la directive relative à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Cela pourra faciliter notamment l'accès de la recherche académique aux données individuelles dans le respect de la confidentialité.

Le CNIS assure la transparence des méthodes et des travaux de la statistique publique à l'égard de l'ensemble des acteurs de la collectivité nationale que vous représentez.

C'est pourquoi je ne peux que réitérer ici les remerciements du ministre pour les efforts que vous déployez tous au sein de ce Conseil et qui concourent au bon déroulement de la vie démocratique.

INTERVENTION DE M. FRANCHET **Personnalité qualifiée, directeur général d'Eurostat**

Monsieur le Président,
Mes chers collègues

Les discours du Ministre et les projets d'avis soumis à ce Comité soulignent le profond engagement européen du Système statistique français.

J'y suis particulièrement sensible car les défis que pose l'intégration européenne aux statisticiens demandent un engagement élevé de tous les partenaires, et bien sûr, surtout des plus importants.

Il est important que les travaux du Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES) – notre CNIS européen – bénéficient pleinement des travaux de ses partenaires nationaux. Les délégués français au CEIES sont membres du CNIS et y jouent un rôle actif. J'appuie fortement l'intérêt montré par le bureau du CNIS à cet aspect de la coordination européenne.

Je voudrais mettre l'accent sur les plus importants défis auxquels je pense que nous devons ensemble faire face dans les prochaines années : la qualité des statistiques européennes, l'appui à l'analyse conjoncturelle dans la zone Euro, l'élargissement du Système statistique européen.

L'importance accrue attachée à la qualité des statistiques européennes provient de la création de la zone Euro et de l'utilisation croissante de ces statistiques pour la répartition de fonds européens. Le terme qualité s'entend ici comme qualité du service rendu aux utilisateurs. C'est-à-dire qu'il comprend la crédibilité, la rapidité de mise à disposition, et la qualité scientifique. Cette importance accrue a conduit Eurostat dès 1994 à entreprendre une démarche « qualité totale » sur ses travaux, et à partir de 1998 à y associer les pays membres de l'Union européenne au sein d'un groupe de travail (LEG) dirigé par la Suède. Des rapports qualité sont élaborés dans un nombre croissant de secteurs. Il y a un grand intérêt à ce que la démarche de l'INSEE dans ce domaine soit étroitement associée aux travaux européens.

Je tiens à saluer la création de la mission de l'IG dirigée par Mazodier pour évaluer la qualité des contributions du Système statistique français à l'élaboration des statistiques communautaires. Cette évaluation est une contribution nouvelle à l'amélioration de la qualité du Système statistique européen, et j'ai proposé au Directeur de l'INSEE qu'Eurostat soit associé étroitement à ces travaux.

Le second défi concerne l'appui à l'analyse conjoncturelle de la zone Euro. Cette analyse conjoncturelle a besoin de tout un ensemble de données – européennes, nationales harmonisées, nationales non-harmonisées – comme base de ses travaux prospectifs. L'importance de ce sujet est largement soulignée dans le discours du Ministre. Peu de membres du Système statistique européen ont une expérience dans ce domaine. L'INSEE fournit à Eurostat un appui important pour fournir aux utilisateurs un système d'information pertinent et améliorer le site internet Euro-SICS. Cet appui est crucial et nous permettra de répondre aux besoins prioritaires au cours des prochaines années.

Le dernier défi dont je voudrais parler concerne l'élargissement du Système statistique européen. Le Conseil d'Helsinki consacrera certainement la volonté politique d'élargissement de l'Union européenne à 27 ou 28 pays. Le Système statistique européen doit être prêt à intégrer les quelques douze nouveaux venus bien avant qu'ils ne deviennent membres, car la statistique joue un rôle essentiel dans les négociations d'adhésion. Cette opération d'intégration a commencé dès 1990, et beaucoup a déjà été accompli. Le Système statistique français a joué un rôle important dans cette phase de préparation.

Il faut aussi se préparer à travailler à presque trente pays pour continuer à développer le Système statistique européen et fournir des statistiques européennes de qualité. Ici aussi, la bonne volonté et l'implication des Pays membres sera nécessaire pour adapter nos modes de travail et obtenir des accords avec le maximum de consensus.

Les nouvelles tâches qu'entreprend le Système statistique français sont très en ligne avec les besoins européens, et en particulier en ce qui concerne la connaissance des finances publiques locale et infra-annuelle, celles de l'apport des technologies de l'information à l'économie, et du suivi des investissements directs étrangers.

Un appui du Système statistique français serait extrêmement précieux, notamment pendant la Présidence française de l'UE, pour le développement de systèmes d'information géographiques au niveau européen. Cette activité est cohérente avec l'évolution prévue du recensement de population et les besoins d'information locale.

INTERVENTION DE M. LE DUGOU, Membre du Bureau du CNIS représentant la CGT

Nous voulons réaffirmer publiquement notre satisfaction quant au rôle et au travail du CNIS. Nous approuverons sans réserve le projet d'avis sur les programmes statistiques 2000, qui reprend nombre de préoccupations et de propositions que nous avons avancées tant dans les formations qu'au Bureau.

Mais dans le cadre du débat nous souhaiterions insister sur trois points.

1°) Nous sommes à nouveau préoccupés par la limitation des moyens alloués au système d'information statistique public. Ne constate-t-on pas que tel ou tel incident retardant ou compliquant une opération, provoque des tensions en cascade sur l'exécution des projets programmés ? Nous avons déjà noté l'année dernière que les instituts nationaux ne pouvaient pas répondre aussi complètement qu'il aurait été souhaitable aux besoins de la statistique européenne et d'Eurostat en particulier.

S'il n'y a encore rien de catastrophique, ces conséquences en chaînes dénotent que le système statistique public travaille désormais sur le fil du rasoir. Cela ne peut pas se prolonger sans risque. D'autant que cette situation freine les investissements indispensables sur des terrains nouveaux.

Le Conseil propose qu'au-delà du suivi annuel de l'application du programme à moyen terme, soit procédé à un point à mi-parcours de l'exécution du programme 1999-2003. Nous soutenons cette proposition.

Mais ne serait-il pas nécessaire, parallèlement, de réfléchir à une initiative permettant d'apprécier sur une plus longue période les besoins qualitatifs et quantitatifs de statistiques, les priorités, ainsi que les investissements nouveaux à opérer ? Le CNIS pourrait sans doute accomplir ce travail. Mais ne pouvons-nous pas aussi solliciter le Conseil économique et social afin qu'il mène une réflexion prospective qui pourrait nourrir le débat public et éclairer les choix politiques ? Le dernier rapport de Madame Laroche Brion pour le CES date de huit ans et ne consacrait que trois pages sur 200 aux besoins à venir. Le rapport précédent quant à lui date de vingt ans. Cette initiative consacrerait la coopération entre nos deux organismes.

2°) La rénovation du recensement est une opération majeure, nul ne peut plus l'ignorer.

Nous souhaitons son succès et notons l'effort soutenu de préparation technique que réalise l'INSEE, ses spécialistes et ses personnels. Nous jugeons stratégique la constitution du Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL). La concertation a été approfondie et se poursuivra sur plusieurs thèmes dont celui central de l'élaboration du questionnaire.

Il faut cependant noter que cette évolution indispensable peut bousculer beaucoup d'habitudes, voire susciter des craintes dans une période où la sensibilité aux thèmes de la protection des libertés individuelles est forte.

J'en ai fait l'expérience sur un point précis. Les termes de « recensement permanent et de recensement en continu » sont incorrectement interprétés par les citoyens, même informés. Ceux-ci estiment spontanément qu'au lieu de les recenser une fois tous les neuf ans, on va chercher à les suivre de manière permanente. D'où cette inquiétude injustifiée d'un contrôle social accru.

Au-delà de la totale transparence sur les travaux d'expert, transparence assurée par le CNIS, ne serait-il pas indispensable de renforcer très rapidement la stratégie de communication sur le contenu

lui-même du nouveau dispositif et son utilité pour différentes catégories d'utilisateurs, notamment locaux et territoriaux ?

3°) Nous renouvelons enfin notre souhait de voir le CNIS se pencher, pour ce qui est de sa responsabilité, sur les problèmes de pertinence de la qualité de l'information disponible pour l'évaluation des politiques publiques.

C'est d'une certaine manière la question qu'ont posée publiquement, il y a dix jours, en interpellant le Bureau du CNIS, plusieurs syndicats des personnels des Services statistiques ministériels. Il s'agit de s'assurer que le travail statistique peut se développer hors de toute contingence politique.

Nous sommes favorables au développement de l'évaluation des politiques publiques au niveau central comme aux plans régional et local. L'évaluation est un problème plus large que celui de l'information statistique, mais il nous semble articulé de deux manières :

- l'évaluation ne peut pas se passer de données fiables, crédibles et interprétables sans biais par les citoyens ; il faut pouvoir garantir ces qualités de manière incontestable ;
- l'évaluation peut justifier des statistiques spécifiques. Mais elle devrait pouvoir plus systématiquement s'appuyer sur des systèmes de production de données existantes afin de réduire les coûts et les contraintes.

N'est-il pas indispensable de réunir, sous l'autorité du Bureau, un groupe de travail qui pourrait très rapidement définir quelques principes pratiques en matière d'utilisation de l'information statistique pour l'évaluation ?

INTERVENTION DE M. CHAMPSAUR, directeur général de l'INSEE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette réunion est une étape importante de la concertation sur le recensement rénové. Avant d'aborder le recensement du futur, je tenais à vous donner quelques informations sur le recensement de 1999.

La collecte s'est dans l'ensemble bien déroulée, mais nous avons constaté qu'il était de plus en plus difficile de contacter les habitants des grandes villes et que nous étions en train d'atteindre les limites de la méthode actuelle.

Les premiers résultats, provisoires, ont été publiés au début du mois de juillet. L'INSEE finalise actuellement les toutes dernières opérations liées au décompte de la population légale des circonscriptions administratives. Ces chiffres seront authentifiés, comme à l'accoutumée, par un décret qui paraîtra à la fin de ce mois.

Les difficultés de mise au point de la saisie par lecture optique des questionnaires se résorbent. Si comme nos prestataires nous l'annoncent, la saisie « industrielle » commence ce mois-ci, les premiers résultats statistiques devraient être disponibles à partir de l'été 2000, ce qui représente un décalage de trois à six mois par rapport au calendrier envisagé. Les résultats complets seraient, quant à eux, disponibles en 2001. Nous avons veillé cette année à ce que la première vague de résultats statistiques, celle qui est exploitable à un niveau très fin puisqu'elle résulte d'un traitement de tous les bulletins, soit la plus riche possible.

J'en viens maintenant à la rénovation du recensement et à ces objectifs fondamentaux.

Le premier de ces objectifs est de fournir une information plus récente, apte à mieux répondre aux besoins d'une société qui évolue de plus en plus vite. Information plus fraîche, mais aussi plus régulière. Concrètement, si le recensement rénové avait été disponible, les négociations sur les contrats de plan Etat-Région de fin 98-début 99 se seraient appuyées sur des données de 96 (98 pour un cadrage régional) au lieu de données de 90.

Le second objectif également très important est de fournir une information de meilleure qualité, en tirant parti des progrès réalisés en matière de système d'information géographique, de statistique et d'informatique.

A ce titre, le répertoire d'immeubles localisés est une pièce maîtresse du nouveau recensement. Tenu à jour dans les communes de 10 000 habitants ou plus, il comportera l'ensemble des adresses, et des immeubles sis à ces adresses, distingués selon qu'ils comprennent des habitations ou non, avec la possibilité de les localiser sur une carte. La mise à jour sera réalisée à l'aide de diverses sources administratives permettant d'avérer l'existence des adresses et, si besoin, des vérifications sur le terrain.

Ce répertoire ne comportera aucune donnée individuelle déclarative ou autre. Il servira essentiellement à localiser l'information et à assurer la qualité du dénombrement dans les grandes villes [pour surmonter les difficultés de contact repérées en 1999]. En tant que tel, le répertoire d'immeubles localisés est susceptible de rendre nombreux services à tous ceux qui utilisent des systèmes d'information géographiques déjà existants.

Au fil du temps, l'INSEE s'est forgé une compétence dans l'utilisation à des fins statistiques de divers fichiers d'origine administrative : DADS, CAF, ANPE. Depuis quelques années, l'INSEE utilise également des grandeurs communales issues de l'EDF, de la taxe d'habitation pour élaborer des estimations localisées de population. Cette expérience sera mise à profit et développée pour le recensement rénové. Les deux sources envisagées taxe d'habitation et fichiers des caisses d'assurance maladie serviront à deux moments du processus. Dans la phase de collecte, elles permettront d'assurer qu'aucun logement n'échappe au recensement ; on rejoint là l'un des objectifs du RIL.

Au cours de l'élaboration des données annuelles, ces sources aideront à construire les données pour les zones qui n'auront pas été recensées cette année-là, en s'appuyant sur la technique statistique. Cette reconstitution de données pour les zones non recensées nous permettra de fournir chaque année des résultats homogènes et comparables sur l'ensemble du territoire indépendamment du mode de collecte.

Comme vous le constatez, cette rénovation s'inscrit dans un cadre plus vaste d'évolution d'ensemble du dispositif statistique. Avec la rénovation, l'INSEE vise à développer et assurer la cohérence de la production d'informations localisées en s'appuyant sur les fichiers administratifs et en développant les investissements sur la cartographie. Autour du recensement, et grâce aux investissements réalisés, notamment sur les systèmes d'information géographique, c'est l'ensemble de la statistique régionale et locale qui évolue. Ce besoin de fraîcheur, de régularité, d'enrichissement de l'information localisée a été très largement exprimé quand le CNIS, pour préparer son programme à moyen terme sur la période 1999-2003, a consulté les utilisateurs de statistiques régionales et locales.

Ainsi, le projet de rénovation met l'accent sur la fraîcheur de l'information : en moyenne, les données disponibles refléteront la situation qui prévalait moins de trois ans auparavant, alors qu'avec les recensements classiques, l'information "date" de six ans en moyenne. Ce gain est essentiel. Une information récente, même affectée d'un aléa d'échantillonnage, fournit le plus souvent une information plus proche de la situation actuelle qu'une information plus précise, mais relative à une situation ancienne. Ceci est d'autant plus vrai dans une zone qui se transforme. Or, c'est dans de telles zones que les besoins d'équipements, de moyens de transports nécessitent une connaissance récente de la population.

La méthode proposée va permettre de publier chaque année la population des communes et des données statistiques sur ces communes. A tout moment, il sera donc possible de disposer d'informations sur toute zone obtenue par regroupement de communes, comparables puisqu'elles refléteront une situation récente. Ceci est un progrès important quand on sait la diversité des évolutions de populations entre communes, même voisines.

En outre, l'application de cette nouvelle méthode devrait accroître les garanties de protection des données individuelles, notamment au stade le plus délicat, celui de la collecte. A ce titre, le projet prévoit une transmission directe des bulletins individuels de l'agent recenseur à l'INSEE. Concernant l'utilisation des fichiers administratifs, leur utilisation est strictement limitée à deux finalités comme je vous l'ai indiqué auparavant : d'une part, optimiser la qualité donc la fiabilité de la collecte en s'assurant qu'aucun logement n'a été oublié et, d'autre part, actualiser les données sur des zones non recensées en se calant sur les évolutions de structure observées dans les fichiers.

Ce projet a donc été élaboré avec le souci d'assurer le respect le plus strict de la protection des informations individuelles. Nous avons saisi la CNIL de notre projet qu'elle examine.

Ce projet a de nombreux enjeux. C'est pourquoi, il était nécessaire qu'il soit expliqué et discuté dans différentes instances. La concertation sur la rénovation du recensement est pour nous très importante, à l'image de l'importance de la source. Le recensement nous ne le faisons pas tous seuls, et il a énormément d'utilisations et d'utilisateurs. Il était pour nous inenvisageable d'engager un projet de refonte sans en informer nos partenaires et utilisateurs et sans prendre en compte leur avis.

Cette concertation porte sur plusieurs dimensions : statistique, réglementaire et législative, et enfin organisationnelle. Le CNIS est responsable de la concertation avec les utilisateurs statistiques.

Les autres dimensions, aspects réglementaires et législatifs et conditions de mise en oeuvre avec les collectivités locales, sont traitées dans d'autres instances.

Concernant les aspects législatifs, nous élaborons un projet de loi que nous voulons soumettre au parlement en 2000. L'impact réglementaire est analysé dans le cadre d'un groupe de travail inter-administratif animé conjointement par l'INSEE, la DGCL et la direction générale de l'Administration du ministère de l'intérieur.

Par ailleurs, nous rencontrons les associations d'élus et notamment, au niveau national, l'AMF pour la mise en oeuvre.

Le débat a lieu également au niveau local : les directeurs régionaux de l'INSEE interviennent devant les élus de chaque département pour leur présenter cette rénovation et recueillir leur avis. L'attache des utilisateurs de statistiques a également été prise à ce niveau.

Sur les aspects statistiques, qui nous réunissent aujourd'hui, le Conseil a engagé une large concertation, sous forme de rencontres et de groupes de travail, pour recueillir les besoins, les questionnements et les propositions sur le Recensement rénové. Chacun des trois groupes, « statistiques infracommunales », « dynamique des territoires », « caractérisation socio-économique de la population » a fourni un travail remarquable, dont les résultats alimentent le projet d'avis spécifique qui vous est soumis. Des directeurs régionaux sont intervenus lors de la rencontre du 3 novembre afin de s'assurer de la bonne prise en compte de la concertation de proximité.

A ce sujet, je tiens tout particulièrement à remercier le CNIS, et au travers du CNIS, les présidents et rapporteurs de ces groupes ainsi que l'ensemble des participants pour leur contribution importante et riche à la réflexion.

J'ai noté lors de la rencontre du 3 novembre que les objectifs de fraîcheur et de régularité emportaient l'adhésion des utilisateurs. Je suis également convaincu que l'INSEE doit continuer voire amplifier ses efforts d'explication et de pédagogie auprès des utilisateurs et, plus généralement, de nos concitoyens.

Les enjeux du projet mais également ses aspects innovants nous ont également conduit à donner mandat à un comité scientifique chargé d'avérer la précision de la population légale. M. CAUSSINUS, Président de ce comité, et par ailleurs Président de la société française de statistique fera part de l'analyse et des recommandations du comité au cours de cette réunion.

AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS

CNIS - AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS DU 18 NOVEMBRE 1999 (n°370/D130)

| Formation, page, §, dans le projet d'avis | Propositions écrites d'amendements <i>(en caractères gras ci-après)</i> | Origine | Résultat du vote du Conseil |
|--|---|---------------------|-----------------------------|
| AVIS GÉNÉRAL . Page 6, point 6 | <i>Ajouter (en 3^e position l'alinéa suivant) :</i> - Le Conseil, constatant que l'avant-projet de loi modifiant la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives comporte des dispositions qui sont de nature à vider de tout contenu la notion de secret statistique, tant en ce qui concerne les données relatives aux entreprises que celles relatives aux personnes physiques, exprime sa plus vive inquiétude à ce sujet. Il demande à son président de faire maintenir, au bénéfice des données individuelles collectées par voie d'enquête statistique publique et versées aux Archives publiques, un délai d'incommunicabilité d'une durée suffisante, assorti d'éventuelles dérogations dûment contrôlées. | M. GODINOT INSEE | adopté après modification |
| . Page 7, partie 7 | <i>Compléter le paragraphe :</i> Les services statistiques de ministères (SSM) relèvent de leur département ministériel et, conjointement, font partie du système statistique public. Il leur appartient donc de trouver des modalités de fonctionnement qui leur permettent de concilier leur rôle d'information et d'appui au sein de leur structure ministérielle avec leur mission d'alimentation du public et du débat social en statistiques et études de qualité technique et scientifique reconnue. Ceci implique notamment, en règle générale, la publication des travaux des services à mesure de leur finalisation, accompagnés de toutes les indications méthodologiques pertinentes. Ces travaux doivent être publiés sous la responsabilité du service statistique, afin que le public puisse distinguer un document technique du SSM, d'un document politique du Ministre. | M. BOMPARD CFDT | adopté après modification |

| | | | |
|---|---|---|--------|
| COMMERCE, SERVICES Page 9 | <i>Nouveau point (point 8.) :</i> - Le Conseil reprend à son compte en particulier les propositions de la mission sur les associations régies par la loi de 1901 visant à mettre en place à la Délégation interministérielle à l'Innovation sociale et à l'Economie sociale et à l'INSEE les moyens et structures susceptibles de mettre en œuvre ces orientations. | M. GEVREY Conseil national de la vie associative | rejeté |
|---|---|---|--------|

CNIS - AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS SPECIFIQUE SUR LA RENOVATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 22 NOVEMBRE 1999 (n°375/D130)

| Formation, page, §, dans le projet d'avis | Propositions écrites d'amendements <i>(en caractères gras ci-après)</i> | Origine | Résultat du vote du Conseil |
|--|--|--|-----------------------------|
| <p>AVIS SPECIFIQUE</p> <p>. Page 2, point 1 - tiret 3</p> | <p><i>Nouvelle rédaction :</i></p> <p>- Le Conseil relève que cette opération fournira des bases de sondage actualisées permettant de mieux conduire les enquêtes générales auprès des ménages et des enquêtes auprès de catégories particulières de population.</p> | <p>M. GLAUDE INSEE</p> | <p>adopté</p> |
| <p>. Page 2, point 4 - tiret 2</p> | <p><i>Modifier la dernière phrase :</i></p> <p>- Il demande à l'INSEE, afin d'assurer le succès de l'opération, de veiller à l'instauration d'un dialogue approfondi avec les collectivités locales et leurs associations, afin d'aboutir à un partenariat équilibré.</p> | <p>M. LALLEMENT DGCL (Min. de l'intérieur)</p> | <p>adopté</p> |